

#1 ✓

Rapport de la commission du Conseil communal sur le préavis municipal 10/08 concernant l'adhésion de la commune de Palézieux au réseau d'Accueil de jour de la Petite Enfance Région d'Oron (APERRO)

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le groupe de travail chargé d'étudier et de préparer la création d'un réseau d'Accueil de jour de la Petite Enfance Région Oron sous la forme d'une Association a convoqué les représentants des grands conseils et des conseils communaux des communes de la région intéressées pour une séance d'information à la grande salle d'Ecoteaux, le mardi 7 octobre 2008 à 20 heures.

La Municipalité de Palézieux était représentée par:

Monsieur Daniel Jordil, municipal et par les conseillers communaux
Madame Evelyne Campana
Monsieur Patrick Favre
Madame Evelyne Steiner, auteur du présent rapport

Nous avons été informés dans le détail sur tous les points mentionnés dans le dossier qui vous a été envoyé.

Le groupe de travail nous a notamment fait remarquer qu'il était nécessaire aujourd'hui, vu les projets de développement de la région, d'offrir à la population un réseau d'accueil de jour de la petite enfance mieux structuré et qui réponde aux différents besoins des parents. L'APERRO permettra à ses membres d'avoir accès aux structures déjà existantes et à celles qui seront créées selon les demandes des parents qui habitent dans l'une des 23 communes du réseau ayant à ce jour communiqué leur souhait d'adhésion.

Dans les faits, l'objectif visé est de faciliter les démarches d'une part pour les parents placeurs, par exemple par la mise en place d'un seul numéro de téléphone pour la gestion centralisée des places par une coordinatrice chargée de réceptionner et de traiter toutes les demandes, d'autre part pour les communes, en particulier en matière de facturation.

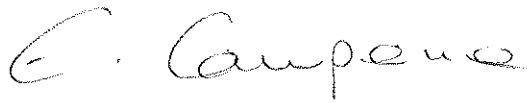
Il est aussi à noter que l'Etat versera une contribution annuelle au réseau APERRO par l'intermédiaire de la Fondation pour l'Accueil de Jour des Enfants (FAJE). Les communes qui n'adhéreront pas au réseau n'obtiendront aucune subvention de la FAJE pour l'accueil de jour des enfants. Dans ce cas, les habitants de Palézieux devraient payer le prix fort pour la garde de leurs enfants et, de plus, ne seraient pas prioritaires lorsqu'ils voudraient les placer.

Concernant l'excédent de charge, la commune annualisera à son budget une somme de 20 francs par habitant, qui pourra évoluer selon les besoins de l'APERRO au cours des années.

La commission composée de: Mme Evelyne Steiner – Mme Evelyne Campana-Mr Patrick Favre vous conseil de répondre favorablement aux trois points donnés dans le préavis municipal n° 10/08 concernant l'APERO.

Par conséquent, et au vu de ce qui précède, la commission est convaincue de la pertinence d'adhérer au réseau APERO au 1^{er} janvier 2009, de charger l'Association d'être l'interlocuteur de la FAJE et recommande au Conseil communal d'accorder à la Municipalité l'autorisation d'assurer financièrement l'excédent de charges du réseau APERO par le biais de son budget annuel, dès l'année 2009.

Pour la commission du conseil communal: Mme Evelyne Campana

A handwritten signature in cursive script, appearing to read 'E. Campana', written in black ink.

Monsieur Patrick Favre

Madame Evelyne Steiner, auteur du rapport